

COMMUNE DE MOYENNEVILLE

Travaux rue de Gamaches - division cadastrale.
Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial.
Questions diverses.

Compte rendu de la séance du 16 décembre 2019

Le Conseil Municipal de la Commune de MOYENNEVILLE s'est réuni à la Salle de la Mairie, en séance ordinaire, le lundi 16 décembre 2019 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Gérard PARAISOT, Maire, suite à la convocation en date du mardi 10 décembre 2019.

Présents: Gérard PARAISOT, Marcel CARPENTIER, Gérard ROGER, Eric DUFESTEL, Claude EECKHOUT, Audrey DELMOTTE, Sylvie DUFOSSE, Vanessa FREROT, Véronique LEGUAY

Représentés: Vincent DELECUSE, Laure DELIGNY, Jean-Claude BARBIER

Absents : Bruno Sueur

Secrétaire de la séance: Gérard ROGER

1) Travaux rue de Gamaches - Division cadastrale (DE201946)

Monsieur Roger 2ème adjoint, informe le conseil qu' en raison des travaux d'aménagement de la rue de Gamaches, une emprise de 2 mètres est nécessaire sur les parcelles cadastrées section ZO 163 et 164 appartenant à Monsieur Gérard PARAISOT et à l'indivision PARAISOT.

Le cabinet LATITUDES a présenté un document d'arpentage pour la réalisation de ce projet.

Les parcelles reprises cadastrées ZO 172 et 173 doivent faire l'objet d'un acte notarié.

Les frais de notaire et les frais de bornage seront pris en charge par la commune.

Monsieur le Maire étant concerné par cette reprise ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à 11 voix Pour :

- d'acquérir l'emprise de 2 mètres moyennant le prix d'un euro symbolique pour la parcelle ZO 172 et un euro symbolique pour la parcelle ZO 173 ;
- de prendre en charge les frais de notaire et de bornage ;
- d'autoriser Monsieur Gérard ROGER, Adjoint au Maire, à signer tout document relatif à cette opération.

2) Convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial (DE201947)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au départ de Madame Anne-Marie DEMARET à la date du 31/12/2019, une convention de mise à disposition peut être établie entre l'AFR et la Commune de MOYENNEVILLE pour assurer les tâches de secrétariat de l'AFR.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte que Madame Florence Caillet soit mise à disposition à l'AFR pour assurer les tâches de secrétariat à compter du 1er janvier 2020.
- accepte que l'AFR verse la somme forfaitaire de 735 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Président de l'AFR.

Questions diverses :

Monsieur Claude Eeckout demande si Madame Nadine Cayeux l'Atsem qui est en accident de travail est remplacée.

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Catherine Haudiquet remplace Madame Cayeux jusqu'à son retour.

Monsieur le Maire demande à la commission compétente de vérifier le terrain de football. Il précise qu'il est très endommagé (trous). Il demande qu'il soit fait un état des lieux.

Madame Vanessa Frerot demande si un état des lieux est prévu aux écoles.

séance levée à 19h00